

AVIS PUBLIC

Résolutions de contrôle intérimaire

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le 15 janvier 2020 les résolutions suivantes :

Résolution 20-01-31 : Résolution décrétant un contrôle intérimaire dans les secteurs Centre et Boisé du Parchemin et plus particulièrement interdisant les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d'opérations cadastrales et les morcellements de lots faits par aliénation, à l'exception des usages et fins institutionnels et publics le tout conformément à l'article 112 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Résolution 20-01-32 : Résolution décrétant un contrôle intérimaire sur l'ensemble du territoire de la ville de Carignan et plus particulièrement interdisant toutes constructions ou usages et activités de culture, de production et de transformation de cannabis et ses dérivés le tout conformément à l'article 112 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QUE toute communication desdites résolutions peut être prise à mon bureau situé au 2555, chemin Bellevue à Carignan, durant les heures normales de bureau; lesdites résolutions entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carignan, ce 29 janvier 2020.

Ève Poulin, avocate
Greffière